PROCÉS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du jeudi 1er octobre 2026 à 20h00

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 1er octobre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme. Amandine PAINSET, maire.

Présents : David TENA, Pierre CAPDEVILLE, Dominique SAINT-CRICQ, Benoît CAILLOL, Sylvie LALANNE, Sébastien DUPLÉ, Mathieu STAATH

Absents : Alain HÉNU (donne procuration à Amandine PAINSET), Véronique BOUHABEN-NINET (donne procuration à Benoît CAILLOL), Sylvie FOUQUES (donne procuration à David TENA), Romy SIMON (donne procuration à Mathieu STAATH), Antoine DUMONTIER, Romane SIMON, Keriann KOZUB

ORDRE DU JOUR

- ✓ Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'Office national des forêts pour des recettes issues des ventes de bois
- ✓ Organisation du temps scolaire
- ✓ Compte rendu des commissions
- ✓ Questions diverses

Benoît CAILLOL a été nommé secrétaire de séance

1 – Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'Office National des Forêts pour des recettes issues des ventes de bois

Mme La Maire rappelle que la commune de BONNUT est propriétaire de bois et forêts relevant du régime forestier, que la commercialisation des coupes et produits de coupe issus de ces forêts est assurée par l'Office national des forêts, que la commune demeure compétente pour décider des ventes et en fixer les conditions.

Elle indique également qu'il est nécessaire d'assurer l'émission des factures correspondantes dans des conditions sécurisées, aussi elle propose de confier à l'ONF un mandat limité à la facturation, à l'exclusion de toute mission d'encaissement.

Pour ce faire il est nécessaire de passer une convention avec l'ONF

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des présents, Mme La Maire à signer la convention.

2 – Organisation du temps scolaire

Mme La Maire rappelle que l'organisation du temps scolaire est de 4,5 jours par semaine. Il est possible de déroger à cette règle, conformément au décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 et de porter l'organisation du temps scolaire à 4 jours sous conditions que cela demeure compatible avec l'organisation de l'organisme en charge des transports scolaires.

L'avis du conseil d'école sera demandé ainsi que l'avis circonstancié de l'inspecteur de circonscription.

La Maire sollicite le point de vue de l'ensemble du Conseil sur la mise en place de cette nouvelle organisation du temps scolaire.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents, la mise en place du temps scolaire à 4 jours.

3 – Compte rendu des commissions

Commission animation communication sociale (rapporteur Mme Dominique SAINT-CRICQ)

Le cinéma plein air a rassemblé 100 personnes (l'association des parents d'élèves ont tenu la buvette).
2 concerts sont prévus à l'église Sainte-Marie :

- 6 novembre 2026 à 20h30 « Rosace et Pavillon »
- Le 9 avril 2027 La bande originale

Intramuros : à ce jour 277 téléchargements et 211 visites
Les colis de fin d'année sont commandés à l'ADAPEI BELLEVUE (pour les colis 1 personne) et à la brulerie du Béarn (pour les colis des couples)

Le 15 octobre il est prévu une réunion avec SALLESPISSE afin de préciser l'organisation du conseil municipal des enfants.

Le 18 décembre : haille de Nadau organisée par l'APE

Commission urbanisme voirie (rapporteur Mme M. David TÉNA)

Les travaux du carrefour lalotge Lahoun a débuté le 28 septembre pour une durée de 3 semaines.
Suez doit intervenir la semaine prochaine pour réaliser les raccordements.

Pour le parking de Sainte-Marie un devis est encore attendu.

La borne de recharge électrique au parking du hall des sports a été installée. Il y a eu un souci avec Enedis qui a installé un compteur sur le mur d'une maison sans accord du propriétaire.

5 – Questions diverses

Mme La Maire remercie toutes les personnes qui ont aidé à l'organisation de la randonnée du 27 septembre. Il y a eu 740 participants.

Elle informe l'assemblée que la facture d'eau du cimetière Saint-martin est anormalement élevée, après vérification il n'y a pas de fuite avant ou après compteur. Suez a été contacté pour résoudre ce problème.

Elle rappelle que le 18 septembre DOMOFRANCE est venu visiter le site de la maison Marchan afin d'évaluer les possibilités pour construire des logements sociaux. Elle indique que le principe de ce bailleur social est le suivant :

La commune cède le terrain en échange le bailleur social prend en charge les travaux pour la réalisation de logements sociaux, encaisse les loyers et restitue à la commune 55 ans après.

M. CAPDEVILLE souhaite que d'autre bailleurs soient contactés afin de pouvoir établir une comparaison.

Mme La maire souhaite que chacun réfléchisse à cette possibilité.

Il est demandé que l'abris bus situé sur la commune d'Orthez soit un peu plus sécurisé et qu'une protection soit installée pour protéger les enfants lorsqu'il pleut et qu'il vente.

Amandine PAINSET Sébastien DUPLÉ